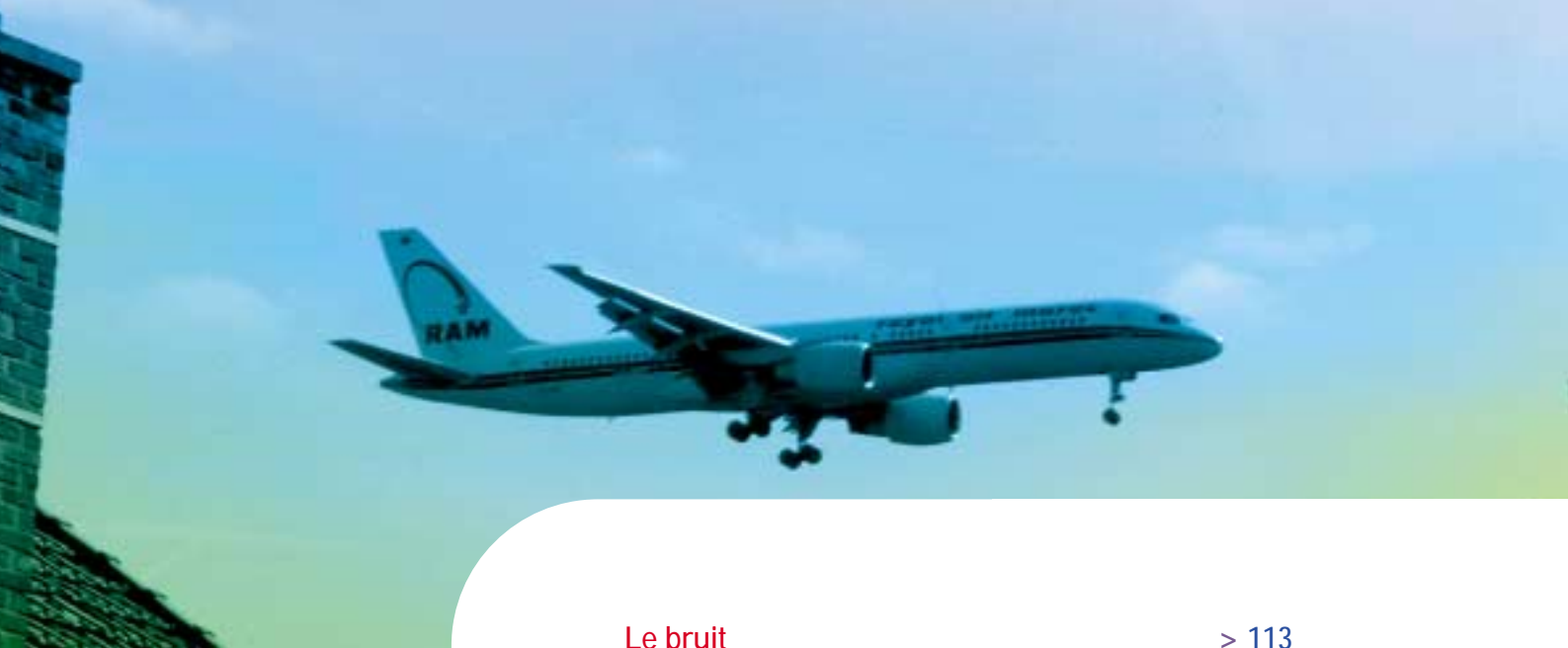




# Le bruit

5



Le bruit

> 113



## Le bruit

**L'**activité de l'ADEME dans le secteur du bruit s'est focalisée, à l'image des années précédentes, sur l'aide à l'insonorisation des bâtiments riverains des principaux aéroports, avec une augmentation du nombre des dossiers traités. Cette augmentation s'est accompagnée d'un accroissement des moyens financiers, matériels et surtout humains de l'ADEME, ainsi que d'une amélioration de la procédure d'instruction des demandes.

En ce qui concerne la R&D, les efforts ont particulièrement porté sur l'amélioration de l'isolation acoustique de l'enveloppe des bâtiments et sur la diminution des bruits dans l'environnement urbain.

### **L'AIDE AUX RIVERAINS DES AÉROPORTS : UNE PROCÉDURE AMÉLIORÉE**

#### **> EN ILE-DE-FRANCE, DES MOYENS RENFORCÉS**

L'année 2000 a vu une modification conséquente de la procédure d'instruction des demandes d'aides pour les deux principaux aéroports (Orly et Roissy-Charles-de-Gaulle). Les dossiers sont désormais entiè-

rement gérés par la délégation régionale Ile-de-France qui a augmenté ses effectifs en conséquence, puisqu'on est passé de trois à sept personnes en 2000.

La procédure d'instruction des dossiers a été modifiée pour aboutir à la présentation à la Commission consultative d'aide aux riverains (CCAR) des devis de travaux correspondant aux diagnostics acoustiques préalables. Elle permet une meilleure qualité de gestion des dossiers et une meilleure visibilité à court terme.

De plus, la délégation régionale Ile-de-France a fait appel à un sous-traitant extérieur pour la gestion des appels téléphoniques et l'envoi des dossiers à remplir par les riverains en première instance. Dans le cadre de partenariats avec les communes, la délégation s'appuie également sur les compétences des municipalités concernées.



#### **> NOUVEAUX OUTILS ET TRAVAIL EN RÉSEAU**

L'ensemble des délégations est maintenant pourvu d'un système de gestion informatique des dossiers (logiciel bruit-2-fonds) relié à un système de localisation géographique des adresses des riverains (logiciel OCARINA). Ces systèmes permettront à l'avenir de traiter dans des délais plus courts les dossiers des riverains et, ainsi, de mieux répondre aux préoccupations légitimes des demandeurs.

Le travail en réseau des ingénieurs en délégations régionales et dans les services centraux s'est particulièrement développé cette année : une formation commune en acoustique a été organisée en interne, et des

#### **70 000 logements concernés**

Deux études importantes ont été lancées en 2000 sur les bâtiments riverains des aéroports.

- Une étude de recensement, qui a dénombré 68 483 logements. Orly vient en tête avec près de 32 000 logements, suivi de Roissy-Charles-de-Gaulle et Toulouse avec environ 15 000 logements chacun et enfin les autres aéroports avec moins de 3 000 logements pour chacun d'entre eux.
- Une étude de marché publiée en 2001 pour évaluer les prix de l'isolation acoustique des logements hors du secteur de marché très spécifique que constitue l'insonorisation des bâtiments au voisinage des aéroports.

# Le bruit

réunions se sont tenues régulièrement pour échanger les points de vue, homogénéiser les pratiques et traiter ensemble des difficultés rencontrées pour une meilleure prise en charge de l'aide à l'insonorisation des riverains d'aéroports.

## > PLUS DE 900 DOSSIERS DE TRAVAUX TRAITÉS

Le renforcement de l'isolement acoustique des bâtiments destiné à protéger les occupants des bruits extérieurs a concerné les logements et les bâtiments tertiaires situés au voisinage des neufs principaux aéroports français : Orly, Roissy-Charles-de-Gaulle, Toulouse, Nice, Marseille, Lyon, Strasbourg et Mulhouse (sauf Bordeaux). Ces travaux ont été effectués dans le cadre de la procédure d'aide aux riverains gérée par l'ADEME.

Pour l'année 2000, près de 900 dossiers de travaux pour des logements et neuf dossiers de bâtiments tertiaires ont fait l'objet d'un avis favorable de la part des CCAR alors que l'ADEME a instruit près de 3 000 demandes de diagnostic préalable. Le passage de ces demandes devant les CCAR s'échelonne dans le temps du fait des délais nécessaires à la réalisation des devis de travaux. Ces 900 dossiers représentent près de 1 200 logements dont 700 maisons individuelles. Le coût moyen de l'aide financière de l'ADEME pour les diagnostics acoustiques et travaux d'insonorisation est de 54 KF par logement.

## ➤ AMÉLIORER L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT ET TRAITER LES NUISANCES AU PLUS PRÈS DE LA SOURCE

L'aide financière pour la recherche et le développement s'est élevée à 4 MF en 2000.

Trois groupes d'actions ont été engagés :

- l'isolement acoustique de l'enveloppe du bâtiment : coffres de volets roulants - fenêtre ouverte isolante - maisons à ossature bois ;
- l'urbanisme pour limiter les nuisances sonores : classement sonore des voies - forme urbaine et réverbération - gestion des nuisances sonores sur un territoire étendu ;
- les écrans acoustiques : étude théorique sur la géométrie - application aux écrans en bois performants.



## Des chantiers urbains moins bruyants

L'ADEME a continué de participer au groupe de travail "bruit de chantier" et a lancé une pré-étude de gêne sonore sur le sujet avec, en perspective, une meilleure connaissance acoustique des différents bruits gênants produits lors de la construction d'un bâtiment et le développement d'une méthode de gestion sonore des chantiers.

